

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ORDONNANCES SOUVERAINES

Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE LA  
PRINCIPAUTÉ DE SEBORGA



D.I.L.A.P.S

DÉPARTEMENT DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE

---

ANNONCE N° 01

O-2017/11-03

**Portant sur la nomination  
de Monsieur Kangni Elom KINDE  
au poste de Conseiller du Chargé de la Coopération et du Développement  
de Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup> pour l'Afrique**

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution,  
Considérant la proposition de Monsieur John DECKON, Conseiller du Département de  
l'Économie, des Finances de la Coopération et du Développement,  
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1<sup>er</sup>,

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et  
Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

**ORDONNONS**

La nomination de **Monsieur Kangni Elom KINDE**, de nationalité togolaise, né le 24 mai 1981 à  
Lomé au TOGO, **au poste de Conseiller du Chargé de la Coopération et du Développement de Son  
Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup> pour l'Afrique.**

Signée le 20 novembre 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>  
Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 02

O-2017/11-04

## **Portant sur l'ouverture de bureaux de changes en Zone-A**

En vertu de l'article 117 de la Constitution ;

*Vu le décret Princier D-2016/03-01 portant sur la création de l'O.C.D.C ;*

*Vu le décret Princier D-2016/07-01 portant sur la création de l'A.S.D ;*

*Vu l'Ordonnance Souveraine Princièrè O-2017/01-04 portant sur l'implantation de l'O.C.D.C en Zone-A ;*

*Vu le décret Princier D-2017/11-02 portant sur la reconnaissance de devises étrangères ;*

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>**, Prince de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### **ORDONNONS**

**Article premier** : l'ouverture des bureaux de changes au sein de l'A.S.D en Zone-A.

**Article 2** : Le Ministre de l'Économie et des Finances est chargé de fixer les frais de changes ; leur application sera effective après validation du Conseil du Gouvernement.

Signée le 22 novembre 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 03

O-2017/11-05

## **Portant sur les caractéristiques techniques des titres d'identité seborgiens**

En vertu des articles 117 et 35 de la Constitution ;  
Vu les articles 80, 81 et suivants, 82 et suivants, 83 et suivants du Code Civil portant sur les titres d'identité seborgiens ;  
Vu l'avis favorable du Conseil de la Couronne en date du 27 novembre 2017 ;  
Vu la délibération du Conseil du Gouvernement en date du 27 novembre 2017 ;  
Considérant la nécessité de fixer les caractéristiques techniques des titres d'identité seborgiens afin d'éviter toute contrefaçon ;

Nous, Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté Numérique, Souveraine et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### **ORDONNONS**

**Article premier** : Les caractéristiques techniques de la carte d'identité électronique sont les suivantes :

- carte MIFARE DESFire
- matière : PVC
- mémoire 8ko
- format : 86mmx54mm
- épaisseur : 800 microns (0,8mm)
- impression 4 couleurs recto / verso
- impression hologramme
- couche vernis

La carte d'identité seborgienne est ornée d'une rosace guillochée au recto, et d'un ruban guilloché au verso, avec la mention "Principauté de Seborga" en micro caractères.

Elle mentionne :

- \* 1. le nom, le nom d'usage autorisé par la loi, les prénoms dans l'ordre de l'état civil, la date et le lieu de naissance de l'intéressé, le sexe ;
- \* 2. l'autorité de délivrance du document et la signature de l'autorité qui a délivré la carte ;
- \* 3. le numéro de la carte, la date de son émission et la date limite de sa validité ;
- \* 4. la photographie et la signature du titulaire.

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

Elle est munie d'un composant qui contient en format numérique :

- \* 1. les données relatives à l'état civil ;
- \* 2. la photo d'identité ;
- \* 3. la signature ;
- \* 4. au minimum deux empreintes.

**Article 2 :** Les caractéristiques techniques des passeports, passeports diplomatiques, passeports diplomatiques provisoires, passeports de service et passeports de service provisoires sont les suivantes :

- couverture cartonnée :
  - bleu pour les passeports
  - noir pour les passeports diplomatiques et diplomatiques provisoires
  - blanc pour les passeports de service et passeports de service provisoires
  
- ↳ 1<sup>ère</sup> de couverture (impression dorure à chaud)
  - Titre : Principauté de Seborga
  - Blason de la Principauté
  - Inscription bas de page : type de passeport avec au-dessous le symbole de la puce électronique.
  
- ↳ 2<sup>ème</sup> de couverture (Fond uni)
  - Pas d'inscription
  
- ↳ 3<sup>ème</sup> de couverture (impression quadri)
  - De haut en bas
  - Devise : Sub Umbra Sedi (écriture noire sur ruban doré)
  - Titre: Principauté de Seborga (en lettres capitales blanches, et centré sur rectangle bleu pastel uni)
  - Sous-titre : type de passeport (en écriture rouge et centré)
  - Initiales P S (en lettres bleues, et situées sur la droite de la page)
  - Numéro de série du passeport : ANNEE-TYPE-N° de SERIE
  - Drapeau de la Principauté de Seborga sur toute la largeur de la page
  - Guilloche en frise verticale avec micro-inscription "Principauté de Seborga" en fond de page, côté gauche
  
- ↳ 4<sup>ème</sup> de couverture (impression quadri)
  - Carte de situation géographique de la Principauté de Seborga.
  - La Principauté : couleur rose
  - L'italie : couleur blanche
  - La mer : couleur bleue
  - Numéro de série du passeport (en bas de page côté gauche)
  - Guilloche "rosace" en fond de page, côté droit
  
- 20 pages intérieures sur papier filigrané et sécurisé :
  - Une demi-rosace guillochée apparait en fond de chacune des pages du passeport, excepté la double page de la fiche d'identité.
  - Chaque page est également foliotée avec un numéro orné d'un contour doré ayant la forme d'un bouclier.

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

## DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

Inscription verticale bleutée de Visas Visas Visas Visas (le dernier en gras) située à gauche de chaque page paire et entrecoupée d'une représentation géographique de Seborga.

Inscription verticale bleutée de Visas Visas Visas Visas (le dernier en gras) située à droite de chaque page impaire et entrecoupée du blason de la Principauté de Seborga.

Blason de la Principauté de Seborga en filigrane et situé en bas de page côté gauche de chaque page paire.

Le numéro de série s'inscrit en bas à gauche de chaque page impaire.

- 1<sup>ère</sup> page :

Texte :

Nous, S.A.S. Nicolas 1er, Prince de Seborga, requérons les Officiers Civils, Polices des frontières et Gardes Princiers, chargés du maintien de l'Ordre en Principauté de Seborga, et prions les autorités investies de la même mission au niveau international de laisser circuler librement le détenteur de ce passeport, et de lui porter aide et protection en cas de nécessité.

PRINCIPAUTE DE SEBORGA / Principality of Seborga

Numéro de série du passeport (en bas de page côté gauche) du type : PD##SP####

Guilloche "rosace" en fond de page, côté droit (avec double micro-texte, Principauté de Seborga et PASSEPORT SEBORGIEEN)

- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> page :

*Page 2*

Fiche d'identité

PRINCIPAUTÉ DE SEBORGA

PASSEPORT (type de passeport)

Nationalité/Nationality

Date de naissance/Date of birth - Lieu de naissance/Place of birth

Date de délivrance/Date of issue

Autorité/Authority

Date d'expiration/Date of expiry

Domicile/Residence

Prénoms/Given names

Nom/Surname

Type/Type - Code du pays/Country code - Passeport n°/Pass no (PD##SP####)

Sexe/Sex - Taille/Height - Couleur des yeux/Color of eyes

Photo d'identité en couleur numérisée surmontée du drapeau de la Principauté de Seborga et du type de passeport avec surimpression d'une guilloche en frise verticale.

Une 2<sup>ème</sup> photo d'identité noir et blanc en mini format de sécurité, situé entre le numéro de passeport et la couleur des yeux.

Tampon de la Chancellerie en mini format situé en bas à droite de la fiche d'identité.

Numérotation, Nom, Prénom, date de naissance, et code d'identification répartis sur 2 lignes en bas de page.

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTÉ NUMÉRIQUE, SOUVERAINE ET NEUTRE DE SEBORGA

Page 3 :

Page réservée aux autorités compétentes pour délivrer le passeport diplomatique

Page reserved for the competent authorities to issue the diplomatic passport

Tampon de la Chancellerie en grand format situé en partie gauche, et chevauchant une guilloche

"rosace" centrale (avec double micro-texte, Principauté de Seborga et PASSEPORT SEBORGIEEN).

Un encadré Signature du titulaire/Holder's signature situé en bas à droite de la page (signature

numérisée)

Image filigranée du Paysage de la Principauté de Seborga en fond des pages 2 & 3, surmontée

d'un fin contour or de la croix templière.

- De la 4<sup>ème</sup> à la 17<sup>ème</sup> page (incluse) :

Portrait ou paysage de la Principauté de Seborga (image chevauchant les deux pages en vis-à-vis

– différents sur chaque double page).

- 18<sup>ème</sup> page :

Recommandations importantes :

Ce passeport est la propriété de l'État princier seborgien. Il vous est remis à titre personnel pour vous permettre de voyager à l'étranger.

Vous devez donc :

- Le conserver en bon état. Il est interdit d'y effectuer des grattages, corrections, ratures, surcharges et adjonctions de mentions ou de feuillets supplémentaires. De même, il est interdit d'effectuer toute altération, modification.

Toute modification entraîne la nullité du passeport et expose son titulaire à des poursuites judiciaires.

- Ne pas vous en démunir en dehors des demandes d'une autorité publique (dans le cadre de contrôles de police, d'une procédure judiciaire ou d'une demande de visa).

- Faire preuve de vigilance, les marchés de passeports perdus ou volés existent, et le passeport seborgien est particulièrement convoité. Des cas d'usurpation d'identité sont régulièrement mis à jour. N'en minimisez pas le risque.

- 19<sup>ème</sup> page :

Initiales P S (en lettres bleues, et situées en partie supérieure de la page)

Un Globe aux contours dorés en partie inférieure de la page.

- 20<sup>ème</sup> page :

Représentation géographique de la Principauté de Seborga (de couleur rose) et de la citadelle Seborga (rose foncé)

- format : 125mm x 88mm

## JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

Afin de faciliter l'authentification du détenteur, les passeports, passeports de service et passeports de service provisoires comportent un composant électronique contenant les données mentionnées sur la page 2 du passeport ainsi que sa signature et l'image numérisée des empreintes digitales de deux de ses doigts.

Les passeports diplomatiques et passeports diplomatiques provisoires comportent un composant électronique contenant les données mentionnées sur la page 2.

Ce composant électronique, qui est une puce sans contact, comporte des sécurités de nature à prémunir le titulaire du titre contre les risques d'intrusion, de détournement et de modification.

Afin de faciliter l'identification du détenteur d'un passeport diplomatique ou d'un passeport diplomatique provisoire et l'authentification de ce titre, ce titre comporte une zone de lecture optique contenant les informations suivantes : le nom de famille, le ou les prénoms, le sexe, la date de naissance et la nationalité du titulaire, le type de document, l'Etat émetteur, le numéro du titre et sa date d'expiration.

**Article 3** : Les cartes électroniques d'identité sont délivrées gratuitement.

La délivrance d'un passeport donne lieu à la perception d'un droit de dix Luigino (10 SPL) pour les passeports dont la durée de validité est de dix ans. Ce droit est de cinq Luigino (5 SPL) pour les passeports dont la durée de validité est de cinq ans.

Signée le 27 novembre 2017 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

Martial MUTTE DE SABOURG, Chancelier de la Principauté de Seborga